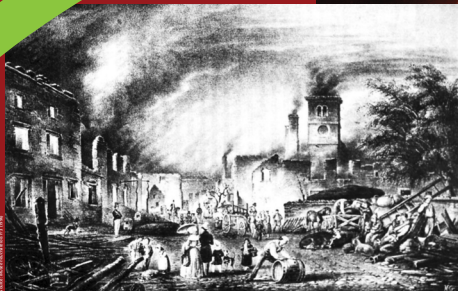


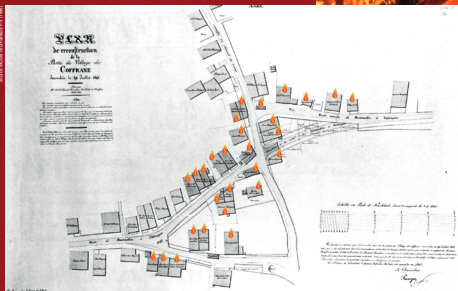


L'incendie de Coffrane ...et sa victime judiciaire



Cette gravure signée Doudiet est l'unique illustration connue de l'incendie de Coffrane.

Le plan de reconstruction du village après l'incendie a été établi par l'ingénieur des Ponts et Chaussées de la principauté Charles-Henri Jacon (1785-1845), qui fut aussi député, délégué à la Diète fédérale et conseiller d'Etat. C'est lui également qui avait conçu les plans de reconstruction du Val-de-Ruz et du pays après les incendies qui avaient ravagé les localités de 1811 et 1812. Il est aussi l'auteur du fameux plan de réorganisation en cantons de la Confédération suisse (1833). Un symbole en matière d'urbanisme à ce plan indiquent les maisons incendiées, et on voit comment l'ingénieur a profité de leur dispersion pour optimiser les alignements des voies publiques avant reconstruction.



Les Chemins chouettes d'Espace Val-de-Ruz vous font découvrir le patrimoine naturel et culturel de la région au gré de votre curiosité et de vos possibilités. Pour en savoir plus: www.chemins-chouettes.ch



Le 29 juillet 1841, un violent incendie a ravagé tout le centre de Coffrane et détruit plus du tiers des 66 maisons du village. Ce n'était ni le premier ni le seul, hélas! En ce temps-là, où l'on se chauffait, cuisinait, s'éclairait à feu plus ou moins ouverts, dans des bâtiments le plus souvent très boisés, et où les moyens d'extinction étaient dérisoires, l'eau rare, les incendies étaient une calamité récurrente. Rien qu'à Coffrane, deux gros incendies avaient déjà sévi en 1823 puis en 1826, détruisant à chaque fois une demi-douzaine de maisons, et causant même la mort d'un habitant. Mais c'est celui de 1841 qui marquera le plus la mémoire collective. Par son ampleur bien sûr, mais aussi par sa rapidité, son origine malveillante et l'erreur judiciaire qui a fait sa seule victime.

Un brasier fulgurant

Le foyer est découvert aux alentours de 10 h 30, ce matin-là. Ce sont les combles de l'auberge du Lion-d'Or qui sont en feu. Une forte bise souffle, attisant les flammes et les propageant bientôt à tout le cœur du village, y compris au temple, dont les cloches ne peuvent pas longtemps sonner l'alarme. Si les secours sont rapidement sur place, le manque de réserves d'eau et la faiblesse des moyens d'intervention (une seule pompe...) ne leur laissent guère d'autre chance que de sauver quelques biens. En début d'après-midi déjà, le temple et plus de 20 maisons alentours ne sont plus que ruines. On avait pourtant tout tenté, y compris d'arroser un toit avec du purin ou d'en couvrir un autre d'herbe fraîche... Il fallut deux ans pour relever le village, avec l'aide substantielle du souverain et surtout des autres collectivités de la région.

Le faux incendiaire hâtivement condamné, le vrai tardivement repenti

Si ce catastrophique incendie n'a par chance entraîné ni décès ni dommages corporels chez les habitants et secouristes, il n'en a pas moins fait une victime majeure. Celle de l'erreur judiciaire qu'il a provoquée, et qui a encore renforcé son aspect dramatique. L'origine criminelle du sinistre avait été rapidement pressentie, sinon scientifiquement établie. Pour d'obscures raisons, c'est un ancien maréchal-ferrant de la forge communale qui fut accusé du forfait. Et malgré ses dénégations, malgré l'absence de preuves, il fut condamné à plusieurs années d'emprisonnement. Ce n'est que tardivement que la vérité fut établie: quand le vrai coupable, sur son lit de mort, finit par avouer son crime. Il s'agissait de l'exploitant de l'auberge. Locataire des lieux, en proie à des difficultés financières, il avait trouvé ce moyen de se soustraire à ses obligations. Il avait ainsi allumé un foyer dans les combles du bâtiment, puis s'était empressé de prétexter un rendez-vous à Neuchâtel pour s'éclipser et se faire un alibi...